

Analyse du rapport préliminaire de la « Commission Energie 2030 » (Commission D'Haeseleer)

Une Commission, nommée « Commission Energie 2030¹ », a été mise sur pied fin 2005 à l'initiative du ministre Verwilghen afin de guider la politique énergétique belge à long terme (2030). Cette Commission - également nommée « Commission D'Haeseleer », du nom de son président - est composée d'experts belges et étrangers.

Dès la mise en place de ladite Commission, les associations environnementales ont émis des doutes quant à son indépendance. Son rapport préliminaire, publié ce 17 novembre, ne fait malheureusement que confirmer ces craintes.

Les associations environnementales ont réalisé un dossier dressant le « portrait » des principaux membres de la Commission. Le tableau est édifiant :

- le président (W. D'Haeseleer), le vice-président (P. Klees), ainsi que la majorité des membres permanents de la Commission sont d'ardents défenseurs du nucléaire ;
- l'institut de recherches (*Energie-Instituut* de la KUL) dirigé par le président D'Haeseleer est en partie financé par Electrabel, Tractebel et la SPE, soit les principaux acteurs du nucléaire en Belgique ;
- quatre des six membres permanents de la Commission 2030 ont (ou ont eu) des liens financiers avec l'industrie nucléaire.

Un tel constat pose d'autant plus question que de nombreux membres se sont déjà ouvertement déclarés favorables à cette technologie (le document reprenant le portrait des principaux membres de la Commission est disponible sur :

<http://www.greenpeace.org/raw/content/belgium/fr/press/reports/commission2030Energie.pdf>).

Dans le texte qui suit, nous examinons les hypothèses et les conclusions du rapport préliminaire de la Commission D'Haeseleer.

La pierre angulaire de ce rapport est une étude réalisée à sa demande par la Bureau fédéral du Plan (BfP). Sur base d'hypothèses de travail **fournies par les membres permanents de la Commission elle-même**, le BfP a livré en septembre dernier les résultats quantitatifs des différents scénarios retenus par la Commission, ainsi qu'une analyse de ces résultats. C'est **sur base de sa propre interprétation des résultats** que la Commission a élaboré son rapport et présenté ses recommandations. C'est ce document qui est présenté le 17 novembre.

Le rapport préliminaire de la Commission 2030 ne tient pas compte de la réalité et se base sur des préjugés

La Commission 2030 a demandé au BfP de se pencher sur huit scénarios, basés sur différentes hypothèses en matière de prix de l'énergie, de disponibilité de certaines technologies et d'objectifs de réduction d'émissions de CO₂.

Plusieurs de ces scénarios ne tiennent absolument pas compte de la réalité et on peut se demander quelle est leur utilité. Ainsi, le scénario de référence ne considère aucune réduction des émissions de CO₂ au-delà de la période de référence du Protocole de Kyoto (2012). Pour ses scénarios alternatifs, la Commission 2030 a choisi arbitrairement des réductions d'émissions de CO₂ de 15% et 30% d'ici 2030. Ces objectifs ne cadrent ni avec les objectifs européens, ni avec la réalité des changements climatiques. L'UE a en effet adopté des objectifs de réduction des

1 <http://www.ce2030.be>.

émissions dans les pays industrialisés de 15-30% d'ici 2020 (et de 60-80% d'ici 2050)². Les plus récentes informations scientifiques, prises en compte dans l'étude Tobback, démontrent la nécessité d'atteindre les chiffres les plus élevés de ces fourchettes (-30% d'ici 2020 et -80% d'ici 2050) pour avoir une chance raisonnable de rester sous les 2°C.

A première vue, la Commission donne l'impression de préconiser un mix énergétique équilibré. Une lecture critique montre que son intention est avant tout de présenter deux technologies sous un jour particulièrement favorable : le nucléaire, et la capture et séquestration du carbone (CCS). De nombreuses hypothèses de travail fournies par la Commission au Bureau fédéral du Plan sont destinées à obtenir des résultats favorisant ces technologies.

Les coûts du nucléaire sont largement sous-estimés

Durée de vie prolongée arbitrairement

Le nucléaire est présenté comme une option bon marché. Pour ce faire, la durée de fonctionnement de tous les réacteurs est étendue à 60 ans, sans qu'aucune justification technique ou en matière de sécurité ne vienne étayer cette hypothèse. Dans son planning paper 95 publié en 2005, le Bureau fédéral du Plan indiquait pourtant : « *On ignore aujourd'hui la fraction du parc nucléaire belge qui pourrait fonctionner économiquement et sans risque jusqu'à soixante ans. En France, on estime que seule la moitié des réacteurs nucléaires pourront fonctionner jusqu'à cinquante ou soixante ans.* » Au niveau mondial, 107 réacteurs au total ont déjà été arrêtés et l'âge moyen de ceux-ci au moment de leur fermeture était de 21 ans. On ne dispose à l'heure actuelle d'aucune expérience en matière d'exploitation de réacteurs commerciaux de grande puissance dont la durée de fonctionnement avoisinerait les 60 ans.

Investissements oubliés

Pour les réacteurs de Tihange 2 et 3, ainsi que Doel 3 et 4, l'hypothèse retenue est que la prolongation de la durée de vie n'implique... aucun investissement supplémentaire. Cette hypothèse est particulièrement préoccupante en terme de sécurité. Les générateurs de vapeur, par exemple, doivent être remplacés régulièrement à cause des dégâts dus à la corrosion et à l'érosion, ainsi qu'un amincissement des parois des tubes (ce qui représente chaque fois un investissement d'une centaine de millions d'euros).

Coût du démantèlement évacué

De plus, l'option nucléaire est favorisée par le fait qu'un des coûts les plus importants de cette technologie soit laissé « hors-jeu ». En prolongeant la durée de vie des centrales de 20 ans, leur démantèlement ne débiterait qu'après 2030. Aucun coût de démantèlement n'est encouru avant 2030, ce qui avantage bien entendu fortement le dernier scénario « pro-nucléaire ». Ce surcoût devrait être pris en compte. Des provisions sont actuellement constituées (et répercutées sur le prix de l'électricité) pour le démantèlement des centrales, mais celles-ci ne seront vraisemblablement pas suffisantes pour couvrir l'entièreté des coûts. Des moyens financiers supplémentaires devront donc être dégagés.

Une nouvelle centrale ? Où ???

Même si le rapport préliminaire de la Commission n'y fait pas explicitement référence, l'option nucléaire est également basée sur la construction d'une nouvelle unité de 1700 MW. Aucune indication n'est donnée quant à la localisation de celle-ci. On peut en effet se demander sur quel emplacement pourrait se concrétiser un tel projet. Les capacités de refroidissement de centrales par les cours d'eau sont entièrement exploitées dans notre pays et seul un refroidissement au moyen d'eau de mer, en établissant ce réacteur sur la Côte, semble physiquement envisageable. On doute toutefois que l'idée récolte beaucoup de soutien auprès des autorités locales...

² Cfr. Conclusions du Conseil des Ministres de l'Environnement du 11 mars 2005.

Par ailleurs, il convient également de tenir compte du fait qu'une telle unité ne pourra voir le jour qu'à une distance acceptable de lieux d'habitation. Selon les autorités, une centrale nucléaire doit en effet être située à une distance minimale de 30 km de toute agglomération (une consigne qui n'est d'ailleurs pas respectée par les centrales de Doel et Tihange...) Cela réduit encore singulièrement les implantations possibles... Pas un mot non plus sur son acceptabilité sociale ou l'impact sur le réseau d'une unité pratiquement deux fois plus puissante que le plus puissant des réacteurs actuels.

Quel financement ?

Le coût envisagé pour la construction de cette nouvelle centrale (3,06 milliards d'Euros) est en outre artificiellement bas. La Commission se base sur le réacteur EPR actuellement en construction en Finlande. Il s'agit pourtant d'un exemple pour le moins malheureux. Pour cette unité de 1600 MW, Areva et Siemens ont proposé un prix de 3,2 milliards d'Euros, mais à cause des retards déjà accumulés et prévus, le coût de la centrale pourrait s'élever à 5,2 milliards d'Euros. Vu que le réacteur a été vendu pour un prix fixe par Areva, ce sont en fait les contribuables ... français qui vont mettre la main au portefeuille à cause des problèmes en Finlande.

Par ailleurs, pour la construction de la centrale finlandaise, le client a obtenu un crédit syndiqué d'un montant de 1,95 milliards d'Euros au taux d'intérêt très avantageux de 2,6%. Enfin, le Gouvernement français (et ses contribuables) y est également allé de son coup de pouce puisque le projet a bénéficié de crédits à l'exportation pour un montant de 610 millions d'Euros. En d'autres mots, le coût d'une nouvelle centrale nucléaire tel qu'envisagé par la Commission D'Haeseleer est artificiellement bas.

En outre, si l'évolution du prix du gaz, du pétrole et du charbon est prise en compte, l'évolution du prix du combustible nucléaire, l'uranium 235, suite à son épuisement prévisible, semble ne pas avoir été prise en considération. Or, le prix de l'uranium a été multiplié par huit en six ans et, selon l'OCDE, en cas de doublement du prix de l'uranium, le coût de production de l'électricité nucléaire augmente de 10%.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs (pas d'investissement supplémentaire pris en compte pour une prolongation de la durée de vie des centrales, coûts de construction d'une nouvelle centrale sous-évalués, augmentation du prix de l'uranium pas prise en compte et coût du démantèlement au-delà de l'année de référence de l'étude) donne une image tronquée de l'énergie nucléaire au niveau financier, bien en-deçà de la réalité des coûts de cette technologie.

Le potentiel des renouvelables et de l'efficacité énergétique est sous-estimé

La Commission D'Haeseleer suggère de construire plus d'éoliennes en mer, notamment sur le *Wenduine Bank* et sur le *Vlakte van de Raan*. Ce qui pourrait faire croire à un plaidoyer pour l'éolien relève en fait de l'hypocrisie, la Commission ayant demandé au Bureau du Plan de travailler sur base d'un potentiel maximum offshore de 3800 MW. Or, rien que sur le Thornton Bank, pas moins de 2000 MW peuvent déjà être installés. Dans la contribution du professeur De Ruyck, membre de la Commission, figure un potentiel bien plus élevé (13000 MW). Et selon l'étude de Palmers et al de 2004, le potentiel offshore total de la Belgique est de 21000 MW...

Aucune importation d'électricité renouvelable ou de biomasse n'est envisagée. La biomasse domestique est, de plus, prioritairement utilisée pour le chauffage et les biofuels, alors que le rapport coût-efficacité de la biomasse est le plus intéressant dans la production d'électricité, en particulier dans des centrales à cogénération.

Malgré le fait que le rapport de la Commission insiste sur la nécessité d'exploiter les potentiels considérables d'économies d'énergie dans notre pays, un constat bien entendu partagé par les associations environnementales, la Commission D'Haeseleer ne tient pas compte de l'énorme potentiel en matière d'efficacité énergétique et n'envisage aucun scénario incluant une politique active visant à exploiter ce potentiel. Pourtant, l'étude réalisée à la demande de Greenpeace par l'institut DLR⁴ démontre que l'augmentation de l'efficacité énergétique est la clé d'un passage vers un système énergétique durable. Dans ce scénario, basé sur une politique active, la demande en énergie baisse de 40% entre 2000 et 2050.

Une étude du Fraunhofer Institut sur le potentiel d'économies d'énergie en Belgique, remise en 2004 au précédent ministre de l'Economie, concluait que la Belgique peut respecter ses objectifs de Kyoto en interne, et aller au-delà tout en sortant du nucléaire, simplement par le biais des économies d'énergie en copiant les mesures mises en œuvre dans les pays voisins. Au lieu d'envisager ce potentiel, la Commission D'Haeseleer se limite à prendre en compte la transposition de deux directives européennes existantes, qui sont déjà en cours d'application par la Belgique.

En minimisant le potentiel des renouvelables, d'une part, et le coût de la prolongation de l'option nucléaire, d'autre part, les scénarios intégrant cette option semblent être les plus avantageux. En effet, en limitant l'option éolienne et le recours à la biomasse, la plus grande partie de l'électricité renouvelable est obtenue à partir de solaire photo-voltaïque. Or, on estime généralement que le solaire photo-voltaïque ne deviendra réellement rentable dans un pays comme la Belgique à partir de 2030, suite à une réduction des coûts.

Dans l'étude de la Commission 2030, l'option renouvelables est donc artificiellement chère.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de sortie du nucléaire, qu'est-ce qui a réellement changé ?

La Commission motive son raisonnement sur un changement radical du contexte économique et politique depuis l'entrée en vigueur de la loi de sortie du nucléaire, en 2003. Or, à cette époque, les changements climatiques étaient déjà à l'agenda politique et l'augmentation du prix des combustibles était déjà prévue.

En réalité, le changement principal depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la sortie du nucléaire, ce sont les investissements importants qui ont déjà été consentis (ou sont en cours) dans des centrales au rendement élevé et dans les renouvelables⁵. La production d'électricité de ces centrales est supérieure à celle des trois plus vieux réacteurs nucléaires, qui doivent fermer leurs portes d'ici 2015. Soit des changements plaidant en faveur de cette sortie programmée du nucléaire !

Quelques remarques supplémentaires

- La Commission met l'accent sur le problème de la dépendance de la Belgique en matière d'électricité. Selon la Commission, cette dépendance baisserait de 65 à 70% si l'option nucléaire restait ouverte. La Commission semble oublier qu'on ne trouve pas d'uranium dans le sous-sol belge. En réalité, la Belgique est actuellement dépendante à 98% de l'importation de matières premières pour son approvisionnement énergétique. Par ailleurs, le nucléaire n'a pas d'application dans les secteurs les plus dépendants du pétrole : transport et chauffage.

⁴ Scénario énergétique et résumé exécutif (en français) disponibles via le lien:

<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/reports/energie-resume>

⁵ La sortie du nucléaire... une réalité déjà inscrite dans les faits !, publié par diverses associations de défense de l'environnement et disponible via le lien

<http://www.greenpeace.org/raw/content/belgium/fr/press/reports/la-sortie-du-nucleaire-une-re.pdf>

Les renouvelables et l'efficacité énergétique sont les seules réponses possibles pour augmenter notre indépendance énergétique (voir le scénario Greenpeace).

- La capture et séquestration du carbone (CCS) est présentée comme une option prometteuse. Aucune indication n'est fournie quant aux coûts et incertitudes qui y sont liées (maturité technologique, permanence du stockage du carbone, etc.). De plus, la CCS implique la construction de nouvelles centrales à charbon, ce qui est inacceptable pour les associations de protection de l'environnement. L'étude du Bureau du Plan pour le ministre Tobbacq affirme : « *Étant donné le degré de développement de cette technologie, le petit nombre d'installations actuellement opérationnelles et les incertitudes sur les possibilités de stockage en Belgique et dans les pays limitrophes (pour limiter les coûts de transport), il ne nous a pas semblé «réaliste» de prendre cette option technologique en considération dans les scénarios de réduction des émissions à l'horizon 2020.* »
- Le parti-pris de la Commission se marque également dans le fait qu'elle oublie de prendre en compte les résultats du rapport du Bureau du Plan à la demande du ministre Tobbacq. Cette étude démontre que la mise en oeuvre de mesures de réductions de nos émissions de CO₂ aux horizons 2002 et 2050, combinée à la sortie du nucléaire, n'affecte pas l'économie et pourrait même déboucher sur la création de quelque 27.000 emplois d'ici 2020.

Pour plus d'informations :

Jean-François Fauconnier, Responsable du dossier Climat/Energie de *Greenpeace*: 0496/161.587

Mikaël Angé, Chargé de mission Climat/Energie d'*Inter-Environnement Wallonie*: 0496/128.022

Bram Claeys, Responsable Transports/Energie du *Bond Beter Leefmilieu*: 0474/594.670

Références :

Le document « Profil des membres de la Commission Energie 2030 est disponible sur :
<http://www.greenpeace.org/raw/content/belgium/fr/press/reports/commission2030Energie.pdf>

Le document « La sortie du nucléaire...une réalité déjà inscrite dans les faits ! » est disponible sur :
<http://www.greenpeace.org/raw/content/belgium/fr/press/reports/la-sortie-du-nucleaire-une-re.pdf>

Le document « Les dangers de la prolongation de la durée de vie des réacteurs belges » est disponible sur :
<http://www.greenpeace.org/raw/content/belgium/fr/press/reports/veillissement-nucleaire2.pdf>

L'étude réalisée par le Bureau fédéral du Plan à la demande du Ministre fédéral de l'environnement est disponible sur :
http://climat.be/climat_klimaat/fr/apres2012_etude.html

Le scénario « Révolution énergétique : un futur durable aussi pour la Belgique réalisé à la demande de Greenpeace est disponible sur :
<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/reports/energie-resume>